

Service émetteur : Délégation départementale  
d'Ille-et-Vilaine  
Département Santé-Environnement

Affaire suivie par : Sylvain PRUDHOMME  
Courriel : [ars-dt35-sante-environnement@ars.sante.fr](mailto:ars-dt35-sante-environnement@ars.sante.fr)

Téléphone : 02 99 33 34 34  
Télécopie : 02 99 00 19 59

Monsieur le Président du syndicat mixte  
de la Loisançe et de la Minette  
5, rue Charles de Gaulle  
Saint-Etienne-en-Cogles  
35460 MAEN ROCH

Réf. : 2018-06-11-0675/AEPDIV/SYP  
Votre correspondance du 01/10/2018

Date : 07/11/2018  
Objet : DIG/AE — Contrat territorial - Milieux aquatiques - Bassin versant Loisançe - Minette

Monsieur le Président,

Par correspondance visée en référence, vous avez bien voulu répondre aux observations dressées par l'ARS dans le cadre de sa contribution du 11 juin 2018 à l'avis de l'autorité environnementale sur le dossier présenté par votre syndicat concernant le Contrat territorial portant sur les milieux aquatiques du bassin versant de La Loisançe et de La Minette.

Au regard des précisions apportées, pour ce qui relève notamment du cadre d'intervention envisagé pour évaluer l'incidence du programme d'actions susceptible d'être mis en œuvre en aval du captage du Bas Sancé sur la Loisançe employé pour la production d'eau destinée à la consommation humaine, je vous confirme mon avis favorable sur ce dossier.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

P/La directrice de la délégation  
départementale d'Ille-et-Vilaine,  
L'ingénieur général du génie sanitaire



Benoît CHAMPENOIS

**Copie :** DDTM – SEB- Pôle police de l'eau et des milieux aquatiques  
SMPBC